



FONDATION
ANĀVAI

En collaboration avec :



CONFÉRENCE PUBLIQUE

Les fondations Polynésiennes

MARDI 15

NOVEMBRE

17h30 à 19h30

**POLYNESIAN
FACTORY**

Ouvert à tous & gratuit
Inscription obligatoire



Programme

La loi de pays - Armelle Merceron et Warren Dexter

Les dispositions fiscales - Nicolas Tanseau

FACE Polynésie - Elodie Rallo

Te ti'aturi nei - Charlotte Girard

Anāvai - Vaheana Chang

Questions & Réponses

LA LOI DE PAYS
Armelle Merceron

1. Un cadre récent et spécifique pour développer le mécénat

- En juin 2016 l'APF a adopté à l'unanimité une loi de pays définissant le cadre des fondations polynésiennes
- Innovation qui a enrichi la panoplie des formes juridiques utilisables au Fenua pour développer des actions à caractère d'utilité publique

La fondation est une personne morale de droit privé, à but non lucratif, créée pour accomplir une œuvre d'intérêt général ou assurer des missions sociales, culturelles, éducatives, environnementales ou collectives – directement ou en apportant des moyens à d'autres organismes ayant ces vocations.

2.1. Fondation et Association : Points communs

- Leur création résulte de la volonté de plusieurs personnes d'agir ensemble
- Leur vocation commune est de travailler sans but lucratif pour une cause utile socialement
- La gestion des dirigeants est désintéressée
- Même type de ressources : dons, legs, aides publiques, ressources propres...
- Les deux formes obéissent au droit privé, ont un patrimoine, une organisation, des salariés

2.2. Fondation et Association : Différences

- L'association naît de la volonté de personnes d'agir ensemble pour un intérêt qui peut être général ou particulier à ces personnes : Association familiale, As. Parents d'élèves ...

Alors que la fondation agit pour une cause d'utilité publique

- Dans une fondation les fondateurs apportent des moyens financiers à titre irrévocable (= le capital)

Dans une association le bienfaiteur ne s'implique pas dans la vie de l'association qui compte plus sur le bénévolat des membres actifs

- Les associations se créent et fonctionnent très librement dans un cadre léger

Les fondations obéissent à des règles plus contraignantes, reçoivent une autorisation et sont contrôlées : (DGAE)

2.3. Fondation et Association : Différences

- Les associations et les fondations ont une gouvernance et un régime fiscal différents
- Le régime fiscal des fondations prévoit des avantages d'entrée de jeu, alors que les associations ne peuvent faire bénéficier leurs bienfaiteurs d'avantages fiscaux que si elles sont reconnues d'utilité publique après des années d'existence.

La fondation correspond, selon ma perception, à des enjeux financiers et sociaux de plus grande envergure financière mais avec un nombre de membres décideurs restreint.

La maîtrise du devenir par les fondateurs est plus grande.

La fondation est positionnée comme outil du développement du mécénat, notamment des entreprises.

Et le milieu associatif et les fondations peuvent travailler ensemble pour une cause commune

3. Comment positionner les fondations dans le champ de l'action sociale ou sociétale

- Aujourd'hui la distinction entre entreprise à activité économique (à but lucratif) et entreprise activité sociale n'est plus aussi prononcée
- Des besoins évidents ne sont assurés ni par les entreprises, ni par la puissance publique
- En même temps les entreprises ont le sens de leur responsabilité à l'égard de la société où elles sont implantées : bien-être, culture, environnement, ..

→ La fondation trouve une place complémentaire dans le maillage des formes : entre secteur public et secteur privé, entre intérêt général et particulier : elle peut dresser des ponts, créer des liens, combler des manques

3. Comment positionner les fondations dans le champ de l'action sociale ou sociétale

La fondation trouve sa place dans le tissu de l'**Economie Sociale et Solidaire (ESS)** à titre complémentaire et comme partenaire

« Le concept d'Economie sociale et solidaire désigne un ensemble d'entreprises organisées sous forme de coopératives, mutuelles, associations, ou fondations, dont le fonctionnement interne et les activités sont fondés sur un principe de solidarité et d'utilité sociale. »

Aujourd'hui les entreprises développent le sens de leur **Responsabilité Sociale (RSE)** sous des formes diverses :

- par elles-mêmes : qualité des produits, impact sur l'environnement des produits et des process, santé de la population
- ou/et sous la forme de contributions à des associations ou à des fondations. Le don à une fondation peut leur permettre de les canaliser.

Ce qui peut rétroagir sur leur image sociale.

Si j'ai souhaité défendre la loi de pays à l'Assemblée, si je me suis investie dans le fonctionnement d'une Fondation, c'est parce que je suis convaincue que c'est un moyen moderne à même de développer du lien dans le « tifaifai » de la cohésion sociale polynésienne pour un jeu gagnant-gagnant.

LA LOI DE PAYS

Warren Dexter

1.1. Des fondations pour servir une cause dans la durée

Une fondation est

- une **personne morale de droit privé**
- à **but non lucratif**
- créée par **une ou plusieurs personnes**
- pour accomplir :
 - une **œuvre d'intérêt général, ou**
 - une **mission sociale, culturelle, éducative, environnementale ou collective**

1.2. Des fondations pour servir une cause dans la durée

Intérêt de la fondation: **servir une cause dans la durée**

- **Engagement irrévocable** des donateurs, qu'il s'agisse de particuliers ou d'entreprises

La fondation, un outil de collecte de financements mais aussi de dons en nature

- **Aucune contrepartie individualisée pour les donateurs** si ce n'est la satisfaction de voir leur contribution servir la cause de la fondation

La fondation, un outil pérenne

- **Des actions appelées à durer dans le temps, même après la disparition des fondateurs**

1.3. Des fondations pour servir une cause dans la durée

Le donateur ou légataire a la garantie légale que son don ou leg:

→ sera fructifié

→ sera maintenu à l'œuvre ou la mission de la fondation

Fructification des dons et legs → contribution à l'économie

Fondation → argent privé mis à disposition d'une cause publique

Restrictions statutaires:

- Pas d'objectif politique ou sectaire
- Mission d'intérêt général ou a minima sociale, culturelle, éducative, environnementale, ni collective
- Evidemment pas de cause illicite

2.1 Les fondations dans le monde

Aux États-Unis

- Plus de 150 000 fondations dont au moins la moitié actives
- Les plus importantes (ex: fondation Ford (défense de la démocratie, réduction de la misère, promotion de la bonne entente entre nations) et fondation Reynolds (soutien à la science, à l'éducation, à la santé, à l'environnement et aux arts)) = près de 500 milliards de dollars d'actifs.
- Chaque année près de 30 milliards \$ de financements injectés par les fondations dans l'éducation (24%), la santé (17%), les services de proximité (15%) et la culture (15%) → 0,1% du PIB
- Les fortunes américaines issues de familles d'immigrés ressentent le besoin de rendre une part de leur fortune à leur pays d'accueil via des œuvres.
- Statut fiscal particulièrement favorable pour les fondations comme pour les donateurs et mécènes

2.2 Les fondations dans le monde

En France

- Plusieurs types : fondation d'entreprise, fondation de coopération scientifique, fondation hospitalière, fondation universitaire, fondation partenariale, fonds de dotation, etc.
- Les plus connues: Institut Pasteur (recherche scientifique), Fondation Robert Schumann (construction européenne), Fondation Abbé-Pierre (logement des défavorisés), Fondation Total (biodiversité marine)
- Près de 3000 fondations actives (dont la moitié sont les fonds de dotation positionnés notamment sur la thématique environnementale)
- Statut fiscal favorable pour les fondations comme pour les donateurs et mécènes
- Les legs aux fondations dans le cadre d'une succession sont exonérés de droits de succession.

3.1. Modalités de création

- Grande simplicité dans les formalités administratives de création
- Grande souplesse dans les modalités de fonctionnement

Création par une ou plusieurs personnes physiques ou morales (fondateurs) pour une durée qui peut être déterminée ou indéterminée

Mentions obligatoires dans les statuts : identité du ou des fondateurs, objet de la fondation, lieu du siège social, durée d'activité, modalités d'administration (nombre d'administrateurs, durée de leur mandat, répartition des compétences entre le conseil d'administration et la direction opérationnelle, périodicité des réunions du conseil et règles relatives à l'élaboration des décisions), description des dotations initiales des fondateurs et description des biens, droits ou ressources que la fondation est autorisée à recevoir et à faire fructifier

DECLARATION DE CREATION D'UNE FONDATION
(IMPERATIVEMENT ACCOMPAGNEE DES STATUTS)

- 1 Dénomination de la fondation
- 2 Objet
- 3 Siège / BP / Adresse mail / Téléphone
- 4 Durée
- 5 Dénomination sociale, identification des membres fondateurs et des administrateurs
- 6 Montant cumulé en F CFP des dotations initiales et/ou des donations en numéraires
- 7 Date de réception de la déclaration
- 8 Signature et cachet du déclarant, précédée de la mention « *lu et approuvé* »

Pièces à joindre impérativement au dossier

- Projet des statuts de la fondation comportant l'indication des sommes que les fondateurs s'engagent à verser ;
- 1 acte par lequel le ou les fondateurs s'engagent à apporter les éléments constitutifs de la dotation ;
- 1 budget prévisionnel sur 3 ans ;
- Pour les demandes présentées par une personne morale :
 - 1) Pour les associations :
 - délibération de l'assemblée générale extraordinaire se prononçant d'une part sur la création de la fondation et d'autre part, sur leur dissolution éventuelle et la dévolution de leurs biens en faveur de la fondation à créer, ou sur leur maintien éventuel et le transfert d'une partie de leurs biens en faveur de la fondation à créer ;
 - tout document désignant un mandataire pour porter le projet et procéder, le cas échéant, aux modifications qui seraient demandées par l'administration ;
 - déclaration de création de l'association et publication au journal officiel de la Polynésie française ;
 - statuts en vigueur ;
 - publication au journal officiel de la Polynésie française des membres du bureau à jour.
 - 2) Pour les sociétés :
 - tout acte prononçant le transfert de tout ou partie de ses biens en faveur de la fondation à créer ;
 - tout document désignant un mandataire pour porter le projet et procéder, le cas échéant, aux modifications qui seraient demandées par l'administration ;
 - l'extrait K-Bis ou tout document administratif y correspondant pour toute société étrangère.

3.2. Modalités de création

Création déclarée à la DGAE sur un formulaire spécifique (statuts à joindre)

Délai de 30 jours imparti au service pour instruire le dossier complet puis, si les conditions sont remplies, pour délivrer au(x) déclarant(s) un bon à publier au JOPF.

Publication au JOPF de la déclaration de création qui précise la dénomination de la fondation, l'adresse du siège, l'objet et la durée pour laquelle la fondation a été constituée

Une fois la déclaration publiée:

- Personnalité morale acquise
- Capacité juridique permettant d'accomplir des actes
- Possibilité de constituer des actifs

4. Gouvernance et fonctionnement

Dirigée par un conseil d'administration composé d'au moins 5 personnes qui doivent être en majorité des fondateurs ou membres donateurs/mécènes

Collectivités publiques représentées au conseil d'administration si elles subventionnent la fondation ou mettent à sa disposition des biens immobiliers à des conditions avantageuses

Administrateurs:

- nommés pour la première fois par les fondateurs, ces derniers pouvant se co-opter
- œuvrent pour la fondation à titre bénévole
- s'appuient sur du personnel salarié, y compris pour la direction opérationnelle

Recettes provenant:

- des dotations des fondateurs et membres,
- des dons, legs et subventions,
- des revenus des dotations, dons et legs et subventions,
- des revenus tirés de toutes activités en lien avec son objet.

La fondation doit capitaliser ce qui lui est apporté. Elle peut utiliser ou distribuer les actifs et revenus pour assister une autre personne morale à but non lucratif dans l'accomplissement de ses œuvres et de ses missions.

5. Limites aux dons, legs et subventions

- Les dotations des fondateurs sont au moins égales à 1 000 000 F.
- Tout don, leg ou subvention en numéraire au moins égal à 100 000 F
- Donateur/Mécène (membre) de la fondation
- Les dons en numéraire inférieurs à 100 000 F ne sont en principe pas recevables sauf s'il s'agit de dons effectués dans le cadre d'un appel à la générosité du public.
- Les subventions publiques reçues des collectivités publiques ne peuvent en cumul excéder 25% des revenus globaux de la fondation de l'année de versement.
- Les dons en biens immobiliers sont recevables sans condition de seuil. La valeur de ces biens est déterminée librement pour leur inscription aux actifs de la fondation. Toutefois, si le donateur sollicite une réduction d'impôt en contrepartie, le bien doit être évalué par la commission des affaires foncières.

6. Appel à la générosité du public

Sollicitation active du grand public pour collecter des fonds destinés à financer une cause définie

- AGP doit être prévu dans les statuts et être en lien avec l'objet de la fondation
- Les dons ainsi versés ne peuvent conférer la qualité de membre aux donateurs.

Action ciblée et ponctuelle

- Plusieurs campagnes AGP possibles au cours d'une même année
- Un AGP peut être mené par plusieurs fondations.
- Pour chaque AGP, demande préalable à adresser à la DGAE qui peut refuser l'autorisation lorsque l'objet de l'AGP ne correspond pas aux missions de la fondation ou lorsque l'activité de la fondation a été suspendue ou l'autorité judiciaire saisie aux fins de dissolution.
- Lorsqu'il est autorisé, l'AGP se traduit concrètement par des actions effectuées sur la voie publique, par l'utilisation de moyens de communication. Il peut aussi se traduire par un appel à bénévolat si pour l'AGP, les effectifs de la fondation ne sont pas suffisants.
- Les dons collectés doivent être intégralement utilisés pour la cause ayant fait l'objet de l'AGP.

7. Garanties contre les abus

- La fondation doit être gérée et administrée à titre bénévole par les membres du conseil d'administration, lesquels ne peuvent eux-mêmes, ou par personne interposée, avoir aucun intérêt direct ou indirect dans les résultats de l'exploitation de la fondation.
- La fondation ne doit procéder à aucune distribution de bénéfices, directe ou indirecte, sous quelque forme que ce soit.
- Le ou les fondateurs, les membres et les administrateurs de la fondation et leurs ayants droit ne peuvent être attributaires d'une part quelconque des actifs de la fondation.
- Ses dirigeants et salariés sont rémunérés de manière proportionnée par rapport aux responsabilités assumées et au travail effectué.
- Les cessions par la fondation de biens mobiliers et immobiliers ainsi que des parts ou actions qui lui sont apportés ne peuvent en aucun cas profiter directement ou indirectement aux donateurs qui ont apporté ces biens, parts ou actions ni à leurs ayants-droit.
- La fondation fonctionne dans un but non lucratif, c'est-à-dire qu'elle ne doit pas se comporter comme un entreprise.

8.1. Contrôle de l'activité des fondations

Les obligations comptables

Chaque année:

- bilan et compte de résultat
- annexe relative aux rémunérations des dirigeants salariés
- annexe relative à l'emploi des ressources collectées dans les AGP
- Comptes publiés au JOPF dans un délai de 6 mois suivant l'expiration de l'exercice

Le contrôle du commissaire aux comptes

Nomination d'un CAC et d'un suppléant :

- lorsque le montant total de ses ressources dépasse 10 000 000 F en fin d'exercice
- lorsque la fondation a bénéficié de fonds publics

Le CAC certifie les comptes annuels et vérifie leur concordance avec le rapport d'activité

Anomalies → Demande d'explications au président du CA qui doit répondre sous 15 j

Explications non satisfaisantes → Rapport spécial soumis au CA

Absence de réaction du CA → Signalement à la DGAE

8.2. Contrôle de l'activité des fondations

Le contrôle de la DGAE

DGAE contrôle la régularité du fonctionnement de la fondation. Elle peut se faire communiquer tous documents et procéder à toutes investigations utiles. Elle reçoit chaque année le rapport d'activité auquel sont joints les comptes annuels et le cas échéant, le rapport spécial du CAC

Elle peut suspendre les activités de la fondation jusqu'à 6 mois en cas de manquement à l'obligation déclarative ou de dysfonctionnements graves constatés par le service lui-même ou sur signalement du CAC

Elle peut saisir l'autorité judiciaire aux fins de dissolution si la mission de la fondation n'est plus assurée.

Le contrôle du représentant de la collectivité

Subvention ou mise à disposition d'un bien à des conditions avantageuses par une collectivité publique → Représentation obligatoire au CA

Le représentant choisi par la collectivité veille à la sauvegarde des intérêts de ladite collectivité et dispose pour cela de pouvoirs d'investigation au sein de la fondation (voix consultative)

9. Dissolution

- Dissolution statutaire lorsque l'objet a été réalisé ou la durée de la fondation a expiré
- Dissolution volontaire possible (ex: lorsqu'il n'y a plus suffisamment de bénévolat pour servir la cause ou en cas de profondes mésententes entre les fondateurs)
- Dissolution judiciaire (ex: graves dysfonctionnements signalés par la DGAE ou le CAC)

Dans les 3 cas, Actif net transféré à une autre fondation sur délibération du CA ou à défaut sur décision du conseil des ministres (initiative DGAE)

En cas de dissolution pour cause de durée expirée, possibilité pour le CA de continuer à utiliser l'actif net dans les 6 mois suivant la liquidation

Pas de restitution aux fondateurs, donateurs et mécènes ou à leurs ayant droits, sous quelque forme que ce soit

Formalités de dissolution effectuées auprès de la DGAE

Dissolution publiée au JOPF

01

Dispositions fiscales

Nicolas Tanseau – KPMG Tahiti



© 2022 KPMG S.A., société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, membre français de l'organisation mondiale KPMG constituée de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (« private company limited by guarantee »). Tous droits réservés. Le nom et le logo KPMG sont des marques utilisées sous licence par les cabinets indépendants membres de l'organisation mondiale KPMG.

Les dons en numéraire

Qui est concerné ?

Personnes physiques ou morales redevables de l'impôt sur les transactions ou de l'impôt sur les sociétés

40%

REDUCTION IMPOT



Minimum

100.000 FCFP



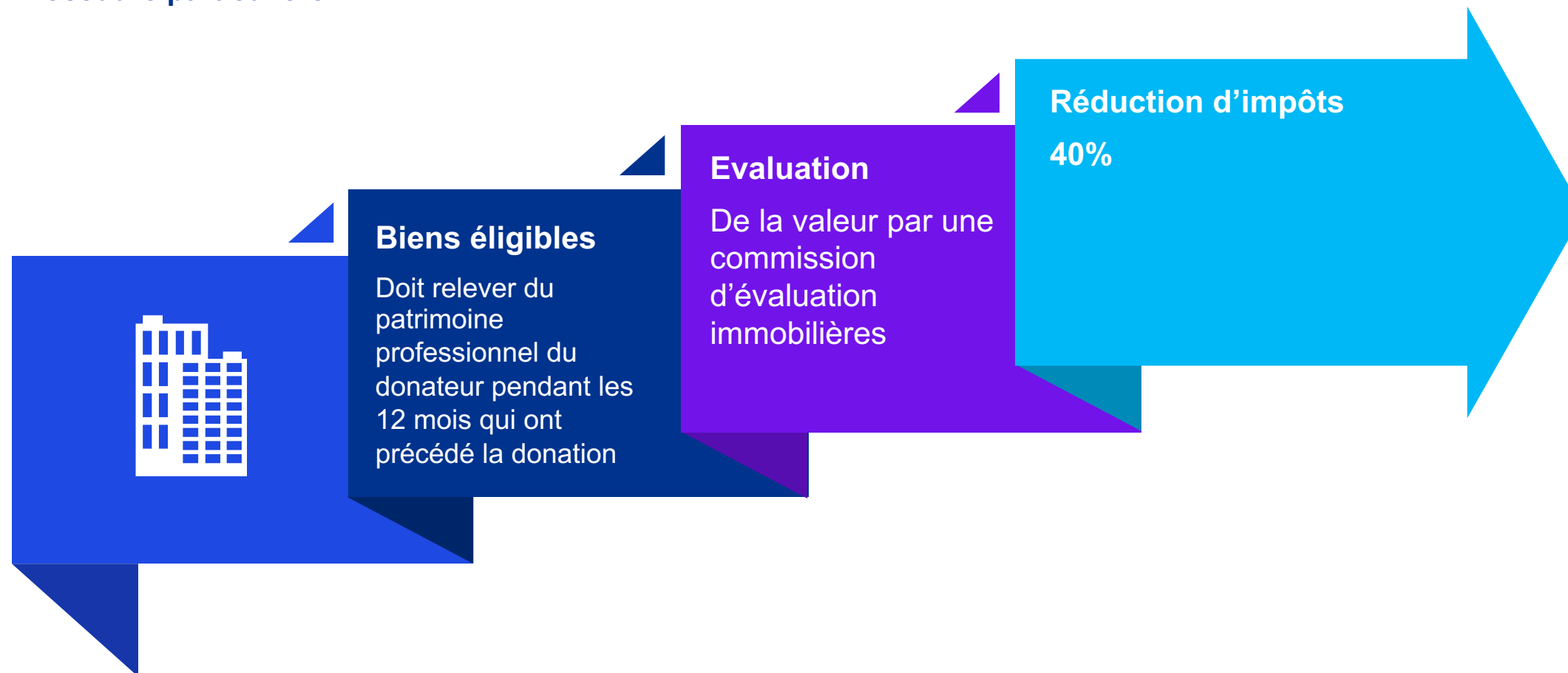
Plafond

- Limite de déductibilité fiscale
- Assiette maximale donnant droit à réduction d'impôt

2/1000
du CA

Donation de biens immobiliers

Procédure particulière



Modalités d'imputation

50%

De l'impôt brut dû au titre de l'exercice de réalisation de la donation

Le solde est imputable dans les mêmes limites sur les trois exercices suivants

Cumul

Possible avec les dispositifs d'incitations fiscales de la 3e partie du Code des impôts et du Code des investissements

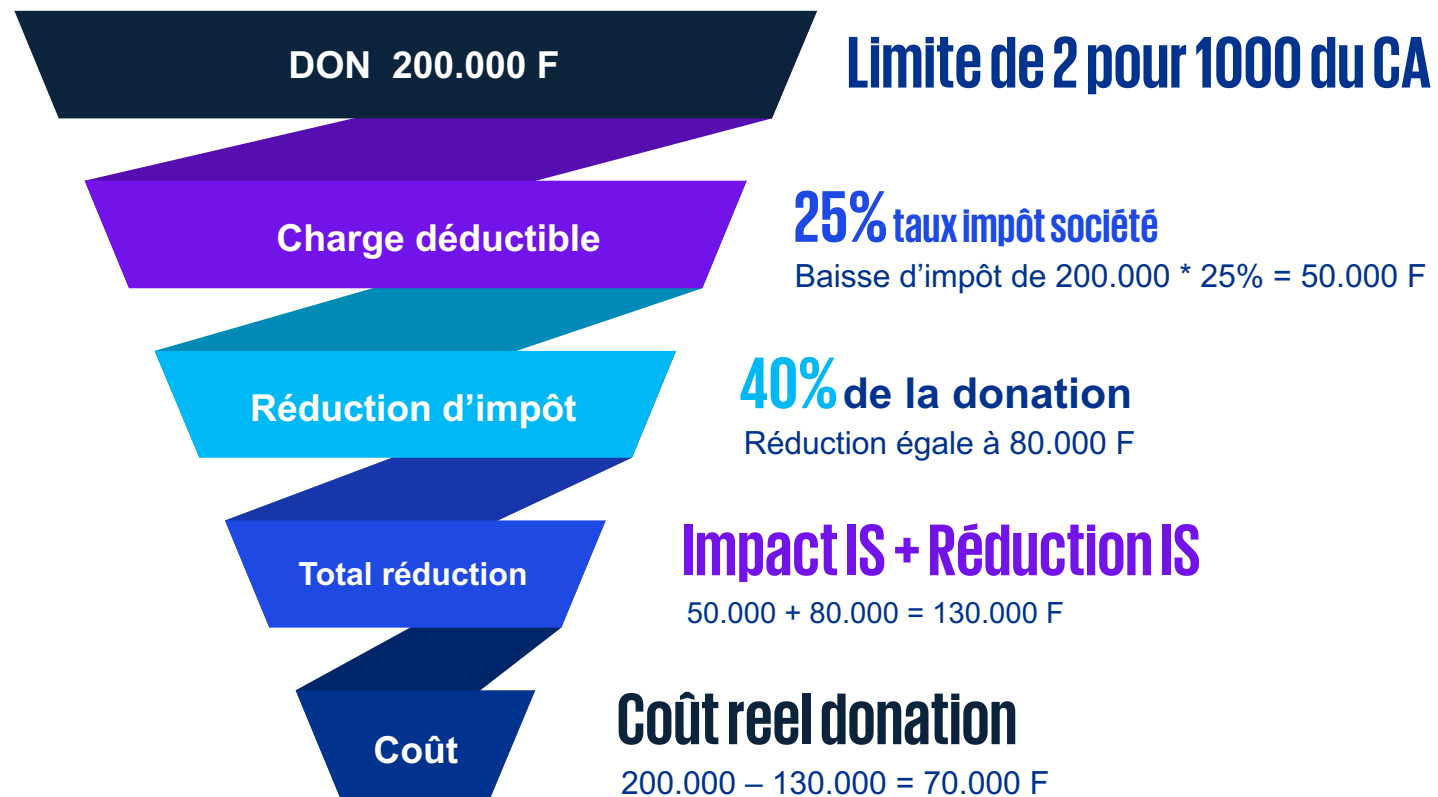
Toujours dans la limite de 50% du montant de l'impôt brut dû

Attestation

Ne pas oublier de joindre le reçu fiscal délivré par les fondations à votre déclaration fiscale

Exemple impôt sur les sociétés

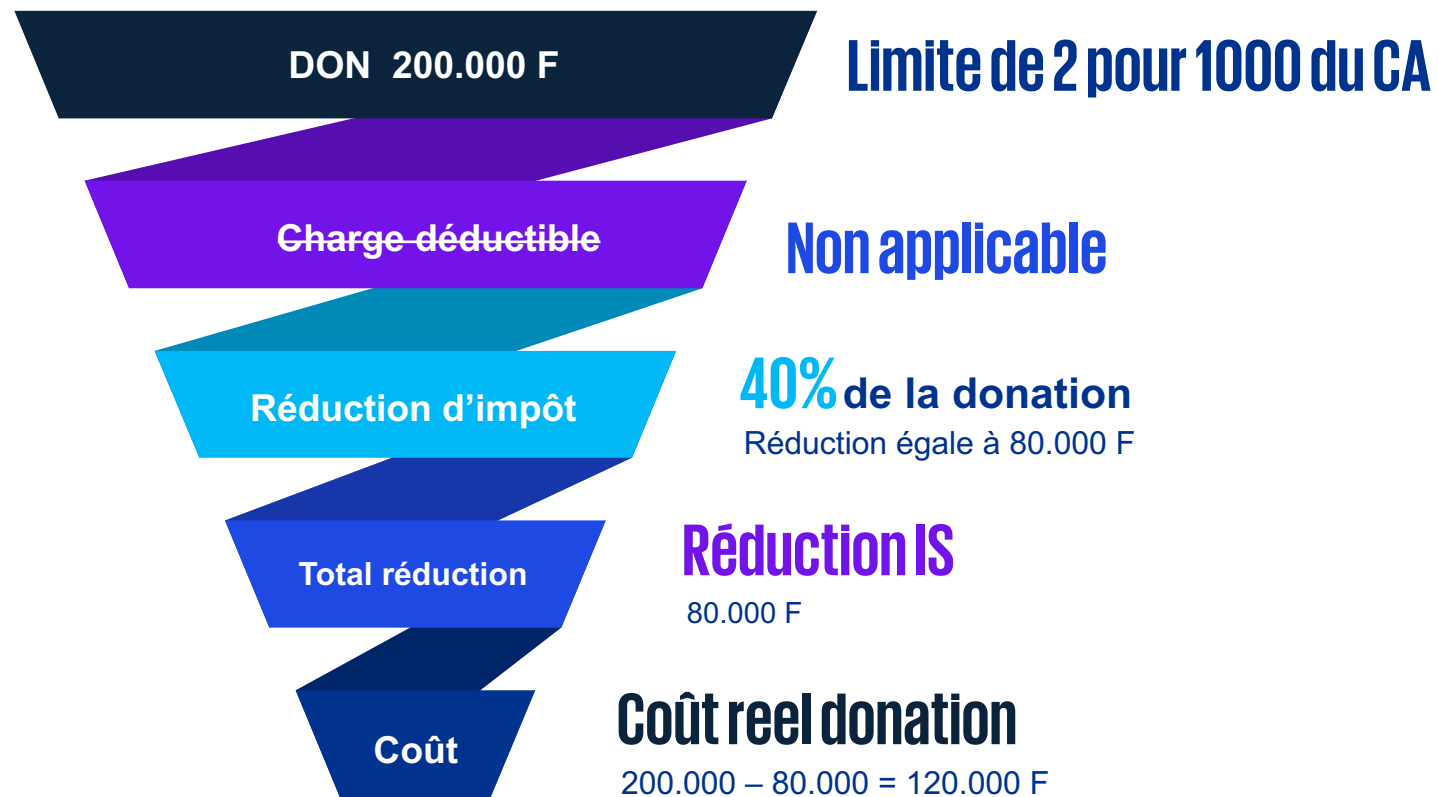
Hypothèse d'une société réalisant un chiffre d'affaires de 100 MF



35%
Coût réel

Exemple impôt sur les transactions

Le premier levier basée sur la déductibilité de la donation n'existe pas



60%
Coût réel



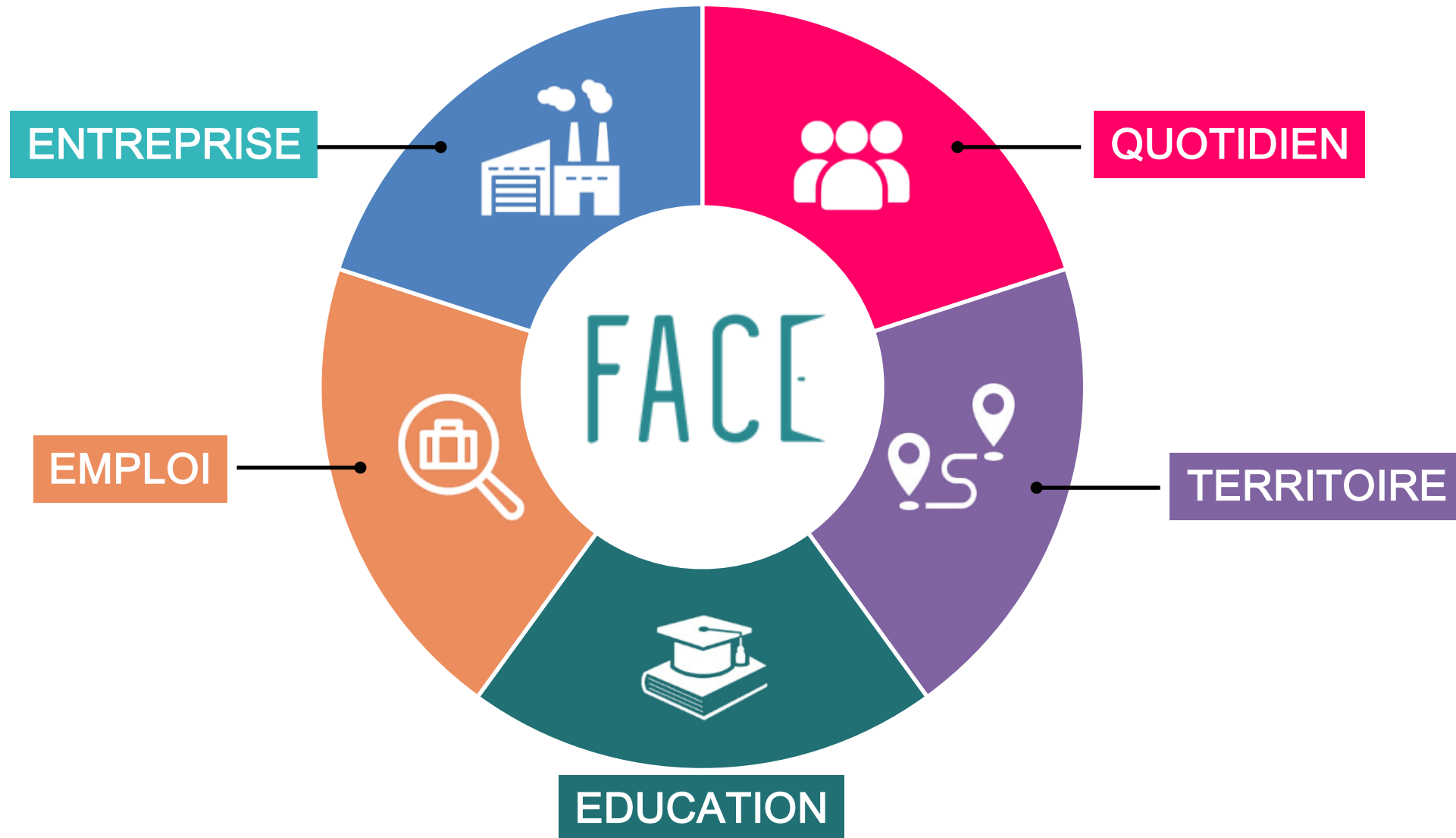
Fondation pour Agir Contre l'Exclusion

FACE : Fondation Agir Contre l'Exclusion

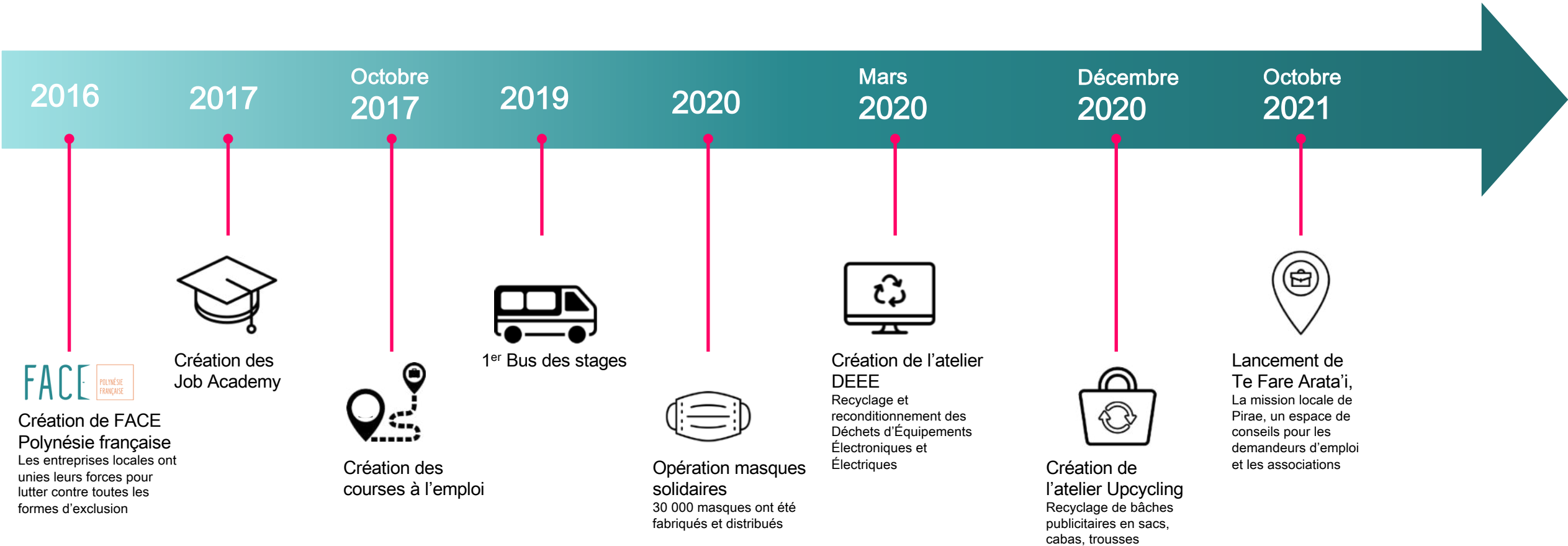
Reconnue d'utilité publique, la Fondation FACE de Polynésie française réunit acteurs publics, privés et associatifs dans la **lutte contre l'exclusion, les discriminations et la pauvreté**



La Fondation agit sur 5 verticales



L'innovation au cœur de l'ADN de FACE



Atelier IAE UPCYCLING



Favoriser l'insertion de publics éloignés de l'emploi dans un atelier couture qui recycle des bâches publicitaires (ou autre matériaux)



AVANT



APRÈS

Atelier IAE UPCYCLING



FACE

CABAS

PETIT CABAS
Un petit modèle de cabas, pratique et léger avec sa poche poche latérale.
Dimensions (cm) : 38 x 23 x 10
PRIX : 2 500 XPF
Avec fermeture : 2 800 XPF

GRAND CABAS
Un sac pratique et léger avec une poche poche latérale et un grand rabat.
Dimensions (cm) : 60 x 38 x 18
PRIX : 2 500 XPF
Avec fermeture : 3 000 XPF

CABAS XL
Un sac très pratique pour aller à la plage ou faire ses courses et idéal pour un maximum d'effets.
Dimensions (cm) : 67 x 37 x 18
PRIX : 3 000 XPF

FACE

GAMME "ACTIVITÉS"

SAC DE SPORT CARRÉ
Un sac de sport moderne, tendance et pratique avec sa poche latérale.
Dimensions (cm) : 35 x 40 x 18
PRIX : 2 500 XPF

SAC DE SPORT ROND
Un sac de sport au look très tendance et pratique avec sa poche latérale.
Dimensions (cm) : 28 x 35 x 20
PRIX : 2 500 XPF

SACCOCHE D'ORDINATEUR
Une sacoche pour transporter vos ordinateurs portables avec un rabat.
Dimensions (cm) : 40 x 28 x 11
PRIX : 3 000 XPF

FACE

GAMME "ENFANTS"

TROUSSE
Une trousse pratique et durable pour ranger crayons, feutres et stylos.
Dimensions (cm) : 23 x 8 x 5
PRIX : 1 500 XPF

LUNCHBOX ENFANT
Une jolie boîte à goûter au design rigolo avec un rabat latéral très pratique à utiliser.
Dimensions (cm) : 21 x 14 x 8
PRIX : 2 000 XPF

SAC À DOS
Un sac à dos d'école avec une large ouverture très pratique et un format idéal pour les maternelles.
Dimensions (cm) : 28 x 28 x 18
PRIX : 3 000 XPF

FACE

TROUSSES RAITI

POCHE-MONNAIE
Un petit sac pratique original en emballage de sac de riz.
Dimensions (cm) : 10 x 10 x 8
PRIX : 1 500 XPF

TROUSSE
La trousse en tissu avec rabat original pour ranger vos crayons.
Dimensions (cm) : 18 x 14 x 10
PRIX : 1 500 XPF

POCHETTE
Une pochette originale en emballage de sac de riz.
Dimensions (cm) : 24 x 12 x 7
PRIX : 1 500 XPF

FACE

GLACIÈRES

GRANDE LUNCHBOX
Une glacière en tissu pratique avec rabat latéral, idéale pour transporter repas et boissons.
Dimensions (cm) : 23 x 18 x 18
PRIX : 2 500 XPF

GLACIÈRE CARRÉE
Une glacière à poignée avec rabat latéral, idéale pour transporter nourriture et boissons.
Dimensions (cm) : 21 x 21 x 18
PRIX : 2 500 XPF

LUNCHBOX ENFANT
Une jolie boîte à goûter au design rigolo avec un rabat latéral très pratique à utiliser.
Dimensions (cm) : 21 x 14 x 8
PRIX : 2 000 XPF

FACE

ACCESSOIRES

ÉTIQUETTE À BARBIE
Une étiquette pour faire vos sacs de voyage 100% utiles.
Dimensions (cm) : 11 x 8
PRIX : 1 000 XPF

PROTEGE-PASSEPORT
Un étui pratique et durable idéal pour votre passeport.
Dimensions (cm) : 11 x 14
PRIX : 1 500 XPF

PARE-SOLEIL (2 TAILLES)
Un accessoire indispensable à l'été, idéal et utile à tous.
- Dimensions (cm) : 110 x 60
- Dimensions (cm) : 130 x 60
PRIX : 2 500 XPF

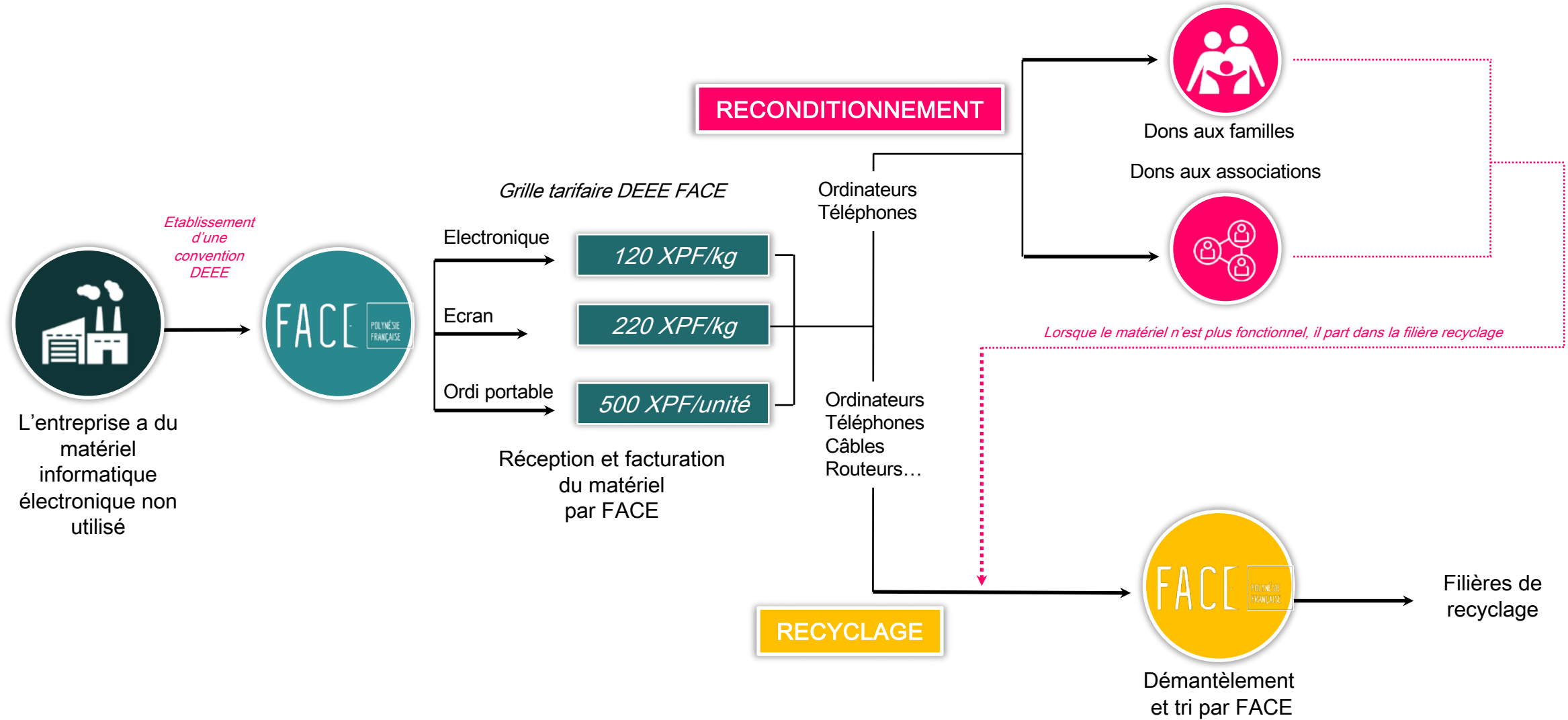
Atelier IAE DEEE



Favoriser l'insertion de publics éloignés de l'emploi dans un atelier DEEE qui recycle et reconditionne du matériel informatique



Atelier IAE DEEE



TE FARE ARATA'I : Espace dynamique d'insertion et de soutien aux associations



- Un lieu pour offrir un accompagnement aux **demandeurs d'emploi** sur le **long terme** avec un **suivi personnalisé**, des formations, un coaching sur leur savoir-être et leur savoir-faire
- Un lieu de **rencontre des associations** pour leur proposer **aide et conseils** sur leurs problématiques, des **formations**, les orienter vers notre réseau de professionnels



Un espace
accueil/rendez-vous



Une salle
informatique

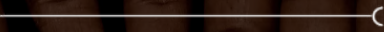


Un espace formation





- TE TI'ATURI NEI -



FONDATION
PAUL ET
MAREVA
MARCIANO



"Ensemble agissons, aidons notre
fenua"



CRÉATION

La Fondation Paul and Mareva Marciano a été créée fin 2016 aux Etats-Unis, abrite une antenne, celle-ci publiée au JOPF en mai 2018 à Tahiti
« Te Ti'aturi Nei – Paul et Mareva Marciano »

NOS OBJECTIFS

Développer une intervention pluridisciplinaire et multisectorielle en faveur des enfants, adolescents, ainsi que les femmes violentées, mettant en oeuvre des actions :

01 DE PRÉVENTION

02 DE PROTECTION

03 D'ÉDUCATION

04 D'ACCOMPAGNEMENT

NOTRE MISSION

La Fondation **recense les besoins et les priorités** dans les différentes structures d'actions éducatives, Associations, établissements scolaires, Institutions, et ainsi que sur le terrain dans les quartiers prioritaires de Polynésie.



NOUS SOUHAITONS ÉGALEMENT METTRE EN RELATION LES COMPÉTENCES DE CHACUN, AVEC LA COLLABORATION DE PROFESSIONNELS D'ICI ET DES ETATS-UNIS, AFIN D'ACCOMPAGNER DES PROJETS, DES PLANS D'ACTION QUI POURRAIENT AIDER NOTRE POPULATION POLYNÉSIEENNE, DANS LEURS QUOTIDIENS.



NOUS VOULONS PAR LE BIAIS DE LA FONDATION, RÉUNIR NOS FORCES, ET AINSI STOPPER CES CYCLES DE VIOLENCES PHYSIQUES, SEXUELLES ET MORALES.





LES ACTIONS RÉALISÉES

13

Depuis sa création, pour n'en citer que quelques-unes,

La fondation a **apporté son soutien aux victimes violentées** de Polynésie en finançant **des actions basées sur la reconstruction identitaire et la réinsertion professionnelle**. Et a également initié **d'autres actions solidaires** en faveur des familles du fenua issues de foyers défavorisés.



VAN 7 PLACES - pu o te hau

Cette acquisition faisait partie des besoins urgents de la structure

Ce véhicule permet à une quarantaine de femmes victimes de violences et leurs enfants hébergés au sein du foyer, d'effectuer les démarches juridiques et administratives, et également en vue de rompre l'isolement social en participant à des ateliers sportifs et culturels.



LE PROGRAMME FENUA ANGEL

De la violence à la bienveillance est un **programme de reconstruction sur 6 mois**.

L'objectif était de donner un **nouveau souffle aux femmes battues, en leur redonnant espoir** pour aller de l'avant.

Les **résultats ont inspiré le changement**, rétablis la confiance et l'amour de soi, et soulageant la souffrance liée à ces violences.

Par la suite, un volet insertion professionnelle a été organisé et dirigé par la Fondation FACE, afin **d'aider ces femmes à s'insérer professionnellement**, ou à créer une petite entreprise.



LE PROJET PÊCHE DE HITUAREA NUI

« Quand un homme a faim, mieux vaut lui apprendre à pêcher que de lui donner un poisson ».

Confucius

La Fondation a apporté son soutien à l'association HITUAREA NUI, permettant le financement de 15 permis côtiers et la construction d'une grande pirogue de pêche.

Ce sont 15 femmes isolées en situation de grande précarité, aux situations familiales très dures qui ont **bénéficié de ce projet d'accompagnement**, qui vise à leur permettre de développer une petite activité de pêche afin de subvenir aux besoins de leurs familles.

Au-delà des revenus générés, cette activité va leur **permettre de se reconstruire par le travail**.



LES ACTIONS DE L'UPJ

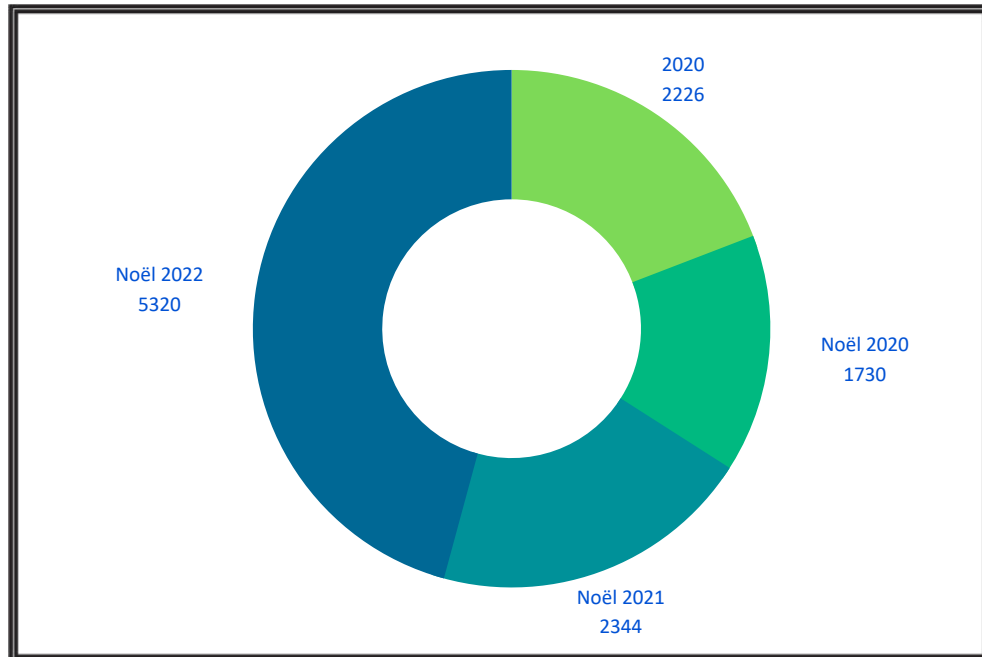
Un **séjour rupture** sur Mataiva, pensé **pour un public déscolarisé** ou **en voie** de déscolarisation et en proie à des problématiques sociales.

Le but du séjour était de donner les moyens à chaque jeune de reprendre confiance en lui et de s'interroger sur son futur.

Les **objectifs** de ce dispositif ont permis **d'offrir une alternative au système d'éducation nationale**

Ce **séjour a amené les jeunes à être acteur de leur vie en s'investissant** notamment **dans un projet socioprofessionnel ou un cursus scolaire**.

SOLIDARITÉ ALIMENTAIRE



10

OPÉRATIONS DISTRIBUTIONS ORGANISÉES

1 750

FAMILLES BÉNÉFICIAIRES DEPUIS 2020

11 620

PERSONNES AIDÉES DEPUIS 2020



MARGARET'S PLACE



CHRONOLOGIE

2002 - Fondé par Joe et Ali de la fondation Safe at home

Rapport émis par le Ministère de la Santé en 2016 sur les violences intra-familiales.

Chiffres élevés des violences intrafamiliales



DES VIOLENCES CONSTATÉES

Objectifs communs mettre en oeuvre des actions sur le moyen et long terme,

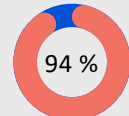
Notre Vision d'implanter Margaret's Place en polynésie, répondait à une demande, et correspondait à la vision du gouvernement : agir auprès de la jeunesse qui a besoin d'être écouté, conseillé, orienté et accompagné

2021 - Implantation du 1er dispositif au lycée Diadème, en partenariat avec le Ministère de l'éducation

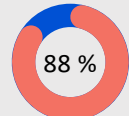
2022 - Les résultats positif et le succès avéré de cette 1ère implantation du dispositif au fenua a permis d'envisager l'ouverture d'un espace identique au lycée de Taravao

L'IMPACT

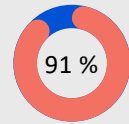
implanté au sein de 20 écoles, a changé la vie de plus de 140.000 jeunes dans l'état de la Californie et de New-York.



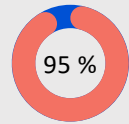
DES ÉTUDIANTS ONT DÉCLARÉ SE SENTIR PLUS EN SÉCURITÉ.



DES ÉTUDIANTS ONT DÉCLARÉ QU'IL ÉTAIT PLUS FACILE DE PARLER À QUELQU'UN PLUTÔT QUE DE GARDER LES CHOSES POUR SOI.



DES ÉLÈVES ONT DÉCLARÉ AVOIR PLUS CONFIANCE EN EUX ET AVOIR UNE MEILLEURE ESTIME D'EUX-MÊMES.



DES ÉLÈVES DISENT AVOIR PLUS D'ESPOIR POUR LEUR AVENIR



MARGARET'S PLACE "MP" C'EST QUOI ?

- Ouvert aux élèves du Lycée Diadème
- C'est un espace de parole confidentiel où tu peux venir discuter si tu en as besoin
- C'est aussi un espace accueillant où les jeunes peuvent venir à tout moment trouver une écoute et une aide.
- Les échanges permettent de poser des mots sur leurs maux grâce aux accompagnements individuels et en groupe.

6 CLÉS FONDAMENTALES DE MARGARET'S PLACE

- 1) La violence n'est jamais acceptable
- 2) Tu n'es pas seul
- 3) Exprime-toi, parle
- 4) Ce n'est pas de ta faute.
- 5) Parle à quelqu'un en qui tu as confiance
- 6) Tu peux mettre fin et briser le cycle de la violence

QU'EST CE QU'ON PEUT Y FAIRE ?

- Devenir un ambassadeur en jouant un rôle actif, en menant des actions de préventions, en discutant, et en sensibilisant tes camarades aux différentes problématiques qui nous entourent
- Faire des ateliers et groupes de paroles
- Des déjeuners ouverts à tous avec des activités ludiques (jeux à thèmes ou de société etc.)



Lundi à Vendredi toute la journée

N'hésite pas à venir découvrir l'endroit ou même juste venir dire bonjour



VOUS POUVEZ ME CONTACTER

par e-mail

counselor.mptahiti@gmail.com

par téléphone

40.54.92.27

NOS RÉSEAUX SOCIAUX

@margaret's_place_tahiti

@Mailly Margaret's Place Tahiti

@margaretsplacetahiti

Présentation du Programme Margaret's place

Fondé en 2002 par Ali et Joe Torre, Safe At Home, fournit des services dans les écoles aux enfants exposés à la violence, afin de les aider à surmonter les traumatismes.

Ce programme, implanté au sein de 20 établissements scolaires, a changé la vie de plus de 109.000 jeunes dans l'état de la Californie et de New-York.

La Fondation de Joe Torre croit en la nécessité de promouvoir la santé et le bien-être des enfants et des jeunes, et de leur offrir un environnement sûr.



Margaret's Place est un lieu accueillant au sein même de l'école, où les élèves peuvent venir à tout moment trouver une écoute et une aide

auprès d'une psychologue clinicienne nommée conseillère au sein des espaces Margaret's Place.



Les jeunes bénéficient d'un accompagnement individuel et en groupe Ce programme d'intervention et de prévention permet de sensibiliser sur les violences et les abus par le biais d'ateliers thématiques et de campagnes au sein de l'école.

« Pour casser le cycle de la violence, Il est important que les jeunes soient impliqués dans la solution »

Joe TORRE

La Psychologue clinicienne / Conseillère Margaret's Place Tahiti, rencontre les jeunes et leur offre la possibilité d'identifier l'aide dont ils ont besoin et dont ils peuvent bénéficier au sein de l'espace

Les services et programmes sont conçus pour encourager

les jeunes à jouer un rôle actif leur donner les moyens de réussir à mieux s'exprimer

être des citoyens actifs du changement et devenir les défenseurs des autres.

100

**ÉLÈVES FRÉQUENTES L'ESPACE
CHAQUE JOUR**

DENIM DAY

Le dispositif Margaret's Place a ouvert aux élèves du Lycée Diadème, le 11 mars 2021.

Le lancement se veut déjà prometteur pour la suite, la salle ne désemplit pas, et plus d'une vingtaine de demandes d'élèves pour devenir ambassadeurs ont été signées.

Avec la participation d'élèves ambassadeurs et volontaires, le 27 Avril, le dispositif a organisé sa 1ère campagne de prévention au sein de l'établissement scolaire, le Denim Day, une campagne de sensibilisation aux violences sexuelles.



Grâce aux soutiens des partenaires ayant contribué à la bonne réalisation de cette campagne, les généreux dons de la marque Guess de plus d'une centaine de Jeans et accessoires de customisation. La gratuité du transport de Los Angeles à Tahiti par la compagnie Air Tahiti Nui.

Cette journée a fédéré et sensibilisé toute la communauté scolaire, et également le plus grand nombre via les réseaux sociaux.

Les élèves sont impatients d'organiser les prochaines campagnes de prévention.

CAMPAGNE DE PREVENTION



Au cours du mois de novembre, l'espace Margaret's Place du diadème a mis en œuvre une campagne de sensibilisation et de prévention aux violences intrafamiliales appelées aux états unis « Domestic Violence »

La réalisation de ces activités a permis la sensibilisation autour des violences intrafamiliales. Et la prévention auprès de chacun(e) sur la manière d'intervenir et d'être une ressource pour les autres.



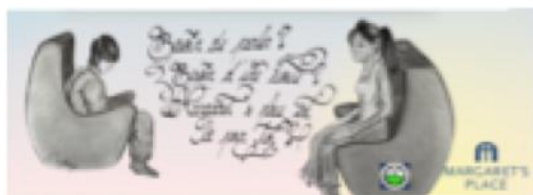
L'espace a accueilli tous les jours, les ambassadeurs et élèves volontaires durant leurs pauses, ceux et celles qui souhaitaient apporter leurs contributions à ces causes.



Les ambassadeurs et élèves volontaires ont réalisé des activités pour la campagne à l'échelle de l'école.



FORMATIONS – ÉCHANGES LIBRES



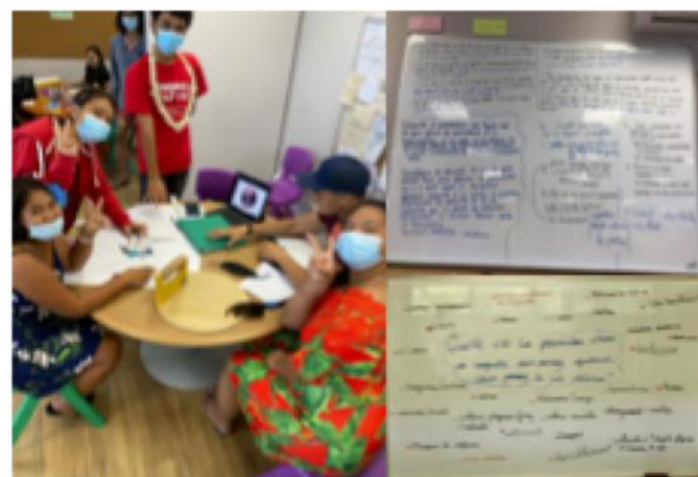
Les élèves peuvent venir à tout moment trouver une écoute et une aide. À travers ce programme, ils bénéficient également d'un accompagnement en groupe.

Les ambassadeurs engagés sur l'année scolaire suivent une formation sur différentes thématiques, cela leur permet d'avoir les outils nécessaires pour venir en aide, informer les autres et être plus empathique.



Pratiquement tous les jours, des échanges libres s'organisent, lors d'un jeu de société, tous ensemble, c'est de manière spontanée que les élèves abordent certains sujets de conversation, et c'est collectivement qu'avec la psychologue qu'ils choisissent d'en faire un groupe de parole, mêlés de débat et argumentation autour des questions posées par les élèves.

Les groupes de paroles sont organisés durant les pauses midis ou les mercredis après-midi. Des affiches sont créées pour communiquer l'information, et ainsi permettre à d'autres élèves volontaires d'y participer



**GROUPES DE PAROLE
AU LYCÉE**

Mally, Psychologue clinicienne Margaret's Place,
Maïka et Prescilla, Infirmières du Lycée Diadème,
organisent des groupes de parole auprès des élèves
volontaires.

Si ces échanges vous intéressent, rendez vous le :

-  Mercredi 26 Janvier de 14h à 15h
thème : les relations de couples chez les adolescents
-  Mercredi 02 Février de 14h à 15h
thème : sujets libres

Description à Margaret's Place ou à l'Infirmierie





FONDATION
ANĀVAI

Votre don fera la différence

Notre mission

RETISSER LE LIEN SOCIAL EN POLYNÉSIE, EN SOUTENANT LE TISSU ASSOCIATIF LOCAL



COLLECTE DE DONNS

Anāvai est la 1ère plateforme digitale pour financer les projets associatifs du Fenua.



APPEL AUX BÉNÉVOLES

Grâce à cette même plateforme il est possible de donner de son temps pour une cause qui nous tient à coeur.



FORMATIONS GRATUITES

Pour professionnaliser le tissu associatif dans tous les domaines clés (gestion de projet, RSO, comptabilité, communication, ...)

Le projet Anāvai est né d'un double constat

1

Les associations jouent un rôle sociétal majeur pour le développement économique et social de notre pays. Elles sont présentes dans tous les domaines (solidarité, jeunesse, sport...) et sont de plus en plus nombreuses. Cependant, leurs actions sont peu connues du grand public et elles manquent de moyens.

2

De nombreux polynésiens souhaitent contribuer au tissu associatif mais n'y parviennent pas ; par manque d'information, de confiance, de temps ou de moyens d'action.

De ces deux constats est née l'idée de développer une plateforme digitale pour aider les associations à se faire connaître, se structurer et à financer leurs projets. Et tout un chacun de faire vivre ces projets associatifs.

Anāvai en chiffres



**28 millions F.CFP
collectés**



46 projets financés



1675 donateurs inscrits



65 associations inscrites



9 formations gratuites

Focus sur les collectes de dons

Pour les donateurs

- Possibilité de faire un don facilement et de façon sécurisée
- Possibilité de donner de son temps facilement
- Information transparente en un seul endroit

Pour les associations

- Plus de visibilité
- Solution locale et innovante
- Alternatives aux demandes de subventions, ventes de plats...



Word cloud containing the following terms: sécurité, bienveillance, transparence, innovation, partage, confiance, diversité, humanité, ensemble, local, sérieux, facile, disponibilité, fidélité.

Gouvernance



D'abord constituée en association, la Caisse de Prévoyance Sociale nous a apporté son soutien financier dès le départ.



Depuis, trois grands acteurs locaux se sont rassemblés pour former la Fondation Anāvai :

- La Banque Socredo
- Gaz de Tahiti / Petropol Mobil
- Super U Toa Amok



La Fondation est dirigée par un conseil d'administration (composé des membres fondateurs), un président et un directeur général. De plus, un comité de sélection participe à l'analyse et à l'évaluation des projets reçus.



NIPPON AUTOMOTO
RENTING OCCASIONS



YUNE TUNG



COGEP



**BRASSERIE
DE TAHITI**

**Depuis, cinq entreprises nous ont rejoint :
Nippon Automoto, Yune Tung, Alain Oziel Conseils,
COGEP et Brasserie de Tahiti.**

Le choix d'un modèle économique alternatif et vertueux



100%

des dons collectés reversés aux
projets associatifs soutenus. Aucune
commission prise sur les dons.

L'utilisation de la plateforme est gratuite pour les associations. Les dons collectés sont reversés à 100% aux projets associatifs choisis.

Le système de paiement sécurisé, PayZen, est géré à titre gracieux par OSB, filiale de la Banque Socredo. Ainsi, aucune commission sur les dons n'est prise pour financer le fonctionnement de la plateforme et de la Fondation.

VOTRE DON FERA LA DIFFÉRENCE

Environnement, éducation,
santé... Sur Anāvai, découvrez des
projets solidaires et agissez en
quelques clics !



Rechercher un projet

Tous les projets

Tous Presque financés Financés à 100% Toutes les catégories



SOLIDARITÉ & SANTÉ

Accueil de jour
Te Vai-Ete 'api

— C.A.M.I.C.A

17 % 18 842 294 F



VIE LOCALE & CITOYENNE

Formation du
sauveteur en

— Fédération d'Entraide
Polynésienne de Sauveteurs

4 % 208 501 F



ANIMAUX ITEM

Reboisement de
la crête Tevea à

— Vaiku'a i te manu o Ua

7 % 38 001 F



EDUCATION & JEUNESSE

Brevet de
Sécurité

— La Jeune Chambre
Économique de Tahiti (JCET)

2 % 12 000 F



ENVIRONNEMENT ITEM

Sentier des
Guetteurs de la

— Moorea Biodiversité

22 % 110 992 F



SOLIDARITÉ & SANTÉ

Continuons de
donner la main

— A Toro Te Rima

60 % 302 852 F



EDUCATION & JEUNESSE

Projet éducatif
des étudiants de

— Association des Etudiants
de l'ISFPP (AFI)

14 % 30 001 F



SOLIDARITÉ & SANTÉ

Rien ne se perd,
tout se

— Association FACE Polynésie
Française

100 % 600 000 F



SOLIDARITÉ & SANTÉ

Jardins
aromatiques et

— APAIR APURAD



ENVIRONNEMENT ITEM

Mon Fa'a'apu
Durable

— Te Ora Naho - Fédération
des Associations de



ENVIRONNEMENT ITEM

Protégeons le
Monarque de

— MANU



SOLIDARITÉ & SANTÉ

Expression
musicale, un

— Rima Here

SPAP (Service de Protection Animale de Polynésie)



Deuxième
campagne de
stérilisation
animale

Faire un don

110 000
sur 500 000 F

30
Jour(s) restant(s)

6
Donateur(s)

[LE PROJET](#)

[A PROPOS DE L'ASSOCIATION](#)

[DONATEUR\(S\)](#)



DE QUOI S'AGIT-IL ?

Face au succès de la première campagne de stérilisation animale et la demande grandissante, la SPAP lance une deuxième campagne. Il s'agit à nouveau d'aider les familles qui n'en ont pas les moyens à stériliser leurs chiens et/ou chats. La stérilisation de ces animaux permet notamment d'éviter les abandons 'clandestins' de chiots et chatons dans les rues de nos îles.

Association FACE Polynésie Française



Rien ne se perd,
 tout se
 transforme...

ENVIRONNEMENT

 600 000
 sur 600 000 F

 18-08-2020
 Date de fin

 32
 Donateur(s)

[PROJET\(S\) PASSÉ\(S\)](#)

[RÉALISATION DU PROJET](#)

[DONATEUR\(S\)](#)



A PROPOS DE L'ASSOCIATION



DE QUOI S'AGIT-IL ?

L'association FACE Polynésie Française souhaite mettre en place une unité d'insertion par l'activité économique, via le reconditionnement et le recyclage de matériel informatique à Tipaerui. L'unité accueillera des personnes en situation de handicap ainsi que des jeunes en rupture sociale et professionnelle.



Association FACE Polynésie Française

SOLIDARITÉ & SANTÉ

Informations clés

Nombre de membres: 50
Adresse: PAPEETE
Nom président(e): Pierre
BAUDRY

Contact

Tel: +689 87 78 41 14
Email:
s.pauwels@fondationfce.org



A PROPOS DE L'ASSOCIATION

PROJET(S) PASSÉ(S)



Objet de l'association : Lutter contre toutes les formes d'exclusion

FACE Polynésie Française regroupe 50 entreprises polynésiennes œuvrant conjointement contre toutes formes d'exclusion, en associant leurs moyens avec ceux du tissu associatif ; notamment dans les domaines de l'accès à l'emploi, du développement économique local et de la prévention. Elle fait partie d'un réseau à l'échelle nationale.

L'association se propose d'atteindre ses objectifs, notamment par :

- La mobilisation des acteurs économiques, sociaux et institutionnels autour des questions de l'exclusion ;
- L'expérimentation et la mise en œuvre de méthodes ou d'outils favorisant l'accès à l'emploi des personnes en situation d'exclusion ;
- L'expérimentation de méthodes permettant d'exploiter des nouveaux gisements d'emplois ;
- L'accompagnement de projets émanant d'associations répondant aux objectifs de lutte contre l'exclusion que s'est fixée l'association ;
- La prévention de l'exclusion par des missions d'information et de sensibilisation du public.

L'association a pour spécificité d'inclure systématiquement la société civile, les pouvoirs publics et le monde associatif lors de la construction et le déploiement de ses actions.

Exemples d'actions menées par le passé :

- Mise en place d'un réseau de fa'a'apu solidaires en lien avec des associations de quartier (formation et insertion via l'agriculture biologique)
- Mise en place d'une activité de recyclage de bâches publicitaires (formation et insertion via la couture)
- Mise en place d'actions d'accompagnement vers l'emploi dans les quartiers prioritaires, appelées les "job academy" (plus de 20 actions menées en 2019)



Merci pour votre attention !
Questions ?

Contacts

FACE POLYNESIE

e.rallo@fondationface.pf

Te ti'aturi nei

fondationmarevamarciano@gmail.com

Fondation Anāvai

contact@anavai.org



FONDATION
ANĀVAI

En collaboration avec :



CONFÉRENCE PUBLIQUE

Les fondations Polynésiennes

MARDI 15

NOVEMBRE

17h30 à 19h30

**POLYNESIAN
FACTORY**

Ouvert à tous & gratuit
Inscription obligatoire

